



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Membres de la TPECS

DATE : 21 juin 2022

OBJET : Résolution – Mobilité durable, autoroute 20 et pont de l'Île-aux-Tourtes

POUR DÉCISION

1. OBJECTIF

Que les membres de la TPECS adoptent une résolution enjoignant le gouvernement du Québec à accélérer la mise en place de solutions de mobilité durable sur le territoire de la Couronne-Sud et, plus spécifiquement, que celui-ci bonifie le projet de réfection du pont de l'Île-aux-Tourtes et mette en branle dans les meilleurs délais le projet tant attendu de parachèvement de l'autoroute 20, dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2. DESCRIPTION

Dans un contexte où la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud souhaite s'inscrire davantage dans la discussion entourant les enjeux de mobilité, une série d'action de communication et de relations publiques seront déployées au cours des prochains mois. Saisissant l'opportunité de la tenue du conseil de la TPECS dans les locaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, qui surplombe le seul tronçon de l'autoroute 20 (une infrastructure pancanadienne) à être contraint par des feux de circulation. Les élu.es de la Table ont donc l'opportunité d'interpeller le gouvernement à ce sujet, mais également plus largement en ce qui concerne les questions de mobilité durable sur l'ensemble du territoire.

3. RECOMMANDATION

CONSIDÉRANT QUE la part modale du transport en commun de la Couronne-Sud est largement en-deçà de celle observée à Montréal, Laval ou Longueuil, en grande partie dû au fait que la desserte Est-Ouest a historiquement été négligée ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les enquêtes origine-destination, environ 75% des déplacements vers le centre-ville de Montréal en provenance de la Couronne-Sud se font en transport en commun, mais que ce chiffre tombe à 1% pour les déplacements intra-couronne ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec, à l'instar du reste de l'humanité fait face à une crise climatique sans précédent, causée en grande partie par les émissions de gaz à effet de serre de source anthropique, et qu'il est de notre responsabilité collective de prendre toutes les mesures nécessaires pour développer le transport en commun dans les secteurs où celui-ci est sous-développé, pour ainsi offrir des alternatives à l'auto-solo ;

CONSIDÉRANT QUE la Couronne-Sud a connu et continuera de connaître une croissance démographique fulgurante, parmi les plus importantes au Québec, et qu'il y a lieu d'investir dans la mobilité durable de manière conséquente ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en transport collectif intra-couronne, déjà immenses, continueront de croître plus rapidement que les besoins en transport collectif à destination du centre-ville de Montréal ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la communauté métropolitaine de Montréal doit être considéré comme étant celui d'une métropole polycentrée et que, conséquemment, le modèle de développement des services de transport en commun axé sur la desserte du centre-ville de Montréal presque uniquement, au détriment des autres pôles d'emploi et d'éducation est complètement dépassé et ne répond plus aux besoins d'aujourd'hui ;

CONSIDÉRANT QUE, de manière plus spécifique, le Réseau express métropolitain (REM) s'arrêtera à Sainte-Anne-de-Bellevue et qu'aucun lien de transport structurant n'est prévu pour s'y rendre à l'heure actuelle à partir de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les dernières prévisions d'EXO, il faudra plus de 60 minutes aux citoyens de Vaudreuil-Soulanges pour se rendre au REM avec la ligne d'autobus la plus rapide, en passant par les ponts des autoroutes 20 ou 40 en heure de pointe ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection du pont de l'Île-au-Tourte ne prévoit aucune voie réservée pour les autobus, mais simplement des mesures permettant à ceux-ci d'emprunter l'accotement ;

CONSIDÉRANT QUE la seule section de l'infrastructure pancanadienne que constitue l'autoroute 20 qui soit munie de feux de circulation, est un tronçon de 7 km, situé entre Vaudreuil-Dorion et le pont Galipeault qui relie L'Île-Perrot à l'Île de Montréal, un tronçon qui accueille quotidiennement non seulement 50 000 automobilistes, mais aussi 75 % des biens échangés par camion entre le Québec et l'Ontario ou les États-Unis.

Il est résolu de demander au gouvernement du Québec ;

- **De mettre en branle** dans les meilleurs délais le projet de parachèvement de l'autoroute 20 afin de libérer le centre-ville de Vaudreuil-Dorion du transport lourd, et de faire en sorte que ce projet inclut des mesures destinées à maximiser l'utilisation des transports actifs et collectifs ;
- **De bonifier**, rapidement afin de ne pas retarder sa réalisation, le projet de construction d'un nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes en y ajoutant une voie réservée à part entière pour les autobus ;
- **D'augmenter** de manière générale les montants investis en transport collectif dans toute la Couronne-Sud, en réponses aux besoins criant exprimés par la population à travers les enquêtes origine-destination.

Et de faire parvenir cette résolution au ministre des Transports, Monsieur François Bonnardel, à la ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, Madame Chantal Rouleau, au ministre responsable de la Montérégie, Monsieur Simon Jolin-Barrette, ainsi qu'aux député.es de la Couronne-Sud